

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

### CIRCULAIRE

du

**département politique fédéral aux gouvernements cantonaux concernant  
les subsides alloués, en 1948, aux œuvres suisses de bienfaisance  
et aux asiles subventionnés à l'étranger**

(Du 1<sup>er</sup> février 1949)

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser, selon l'usage, notre rapport sur l'activité déployée l'année dernière par les sociétés de bienfaisance et homes suisses, ainsi que par les asiles et hôpitaux d'autres pays, en faveur des Suisses nécessiteux résidant à l'étranger. Nous y joignons quelques précisions au sujet des subventions versées à un certain nombre de ces institutions.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, nous avons à notre disposition les crédits suivants:

	1948 fr.	1947 fr.
Prestations de la Confédération . . . . .	45 000	45 000
» des cantons . . . . .	32 125	32 825
<b>Total</b>	<b>77 125</b>	<b>77 825</b>
De ces crédits, il a été versé:		
a. Aux sociétés suisses de bienfaisance . . . . .	50 175	49 225
b. Aux homes suisses . . . . .	13 000	13 725
c. Aux asiles et hôpitaux étrangers . . . . .	13 950	14 875
<b>Total</b>	<b>77 125</b>	<b>77 825</b>

Jusqu'à la fin de l'exercice, 140 sociétés suisses de bienfaisance, sur un total de 159, nous ont envoyé leurs rapports. 84 sociétés ont renoncé à l'obtention d'une subvention. 3 sociétés (Batavia, Pforzheim et Vienne) ont suspendu leur activité. Ont été nouvellement portées sur la liste: la société suisse de bienfaisance à Sidi-Bel-Abbès (Algérie) et celle de Wangen (Allemagne). 57 sociétés ont été subventionnées.

Des 8 homes suisses, 4 ont reçu des subsides. 3 d'entre eux ont renoncé, comme jusqu'ici, à l'obtention d'un subside et le home suisse de Budapest a cessé toute activité.

17 asiles et hôpitaux étrangers nous ont fait parvenir leurs rapports; 15 de ces institutions ont reçu des subsides.

Les montants des subventions sont fixés sur la base des décomptes qui nous sont présentés, au cours de l'année, par les œuvres de bienfaisance. Le total des sommes versées par ces institutions à titre de secours à des compatriotes nécessiteux, ainsi que l'état de fortune en fin d'exercice, sont déterminants pour l'évaluation du subside à accorder.

Grâce au fait que, cette année encore, de nombreuses sociétés, se trouvant dans une situation satisfaisante, ont renoncé à toute aide, il nous a été possible de venir en aide notamment aux institutions dont l'activité philanthropique a été particulièrement mise à contribution ou dont les avoirs ont été fortement dévalués par suite d'une dépréciation de la monnaie locale.

Nous espérons pouvoir compter, comme par le passé, sur votre bienveillante compréhension à l'égard de notre œuvre commune d'assistance, ainsi que sur votre aide si précieuse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 1<sup>er</sup> février 1949.

*Département politique fédéral :*

Max PETITPIERRE

*Annexe :* 1 liste

---

Subsidios des cantons aux sociétés suisses de bienfaisance et aux asiles subventionnés à l'étranger	Subsidios pour	
	1947	1948
	fr.	fr.
Zurich . . . . .	6 900	6 900
Berne . . . . .	4 000	4 000
Lucerne . . . . .	1 200	1 000
Uri . . . . .	200	200
Schwyz . . . . .	500	500
Unterwald-le-Haut . . . . .	250	250
Unterwald-le-Bas . . . . .	200	200
Glaris . . . . .	800	800
Zoug . . . . .	240	240
Fribourg . . . . .	585	585
Soleure . . . . .	1 000	1 000
Bâle-Ville . . . . .	2 000	2 000
Bâle-Campagne . . . . .	1 000	1 000
Schaffhouse . . . . .	700	700
Appenzell Rh.-Ext. . . . .	700	700
Appenzell Rh.-Int. . . . .	150	150
St-Gall . . . . .	2 500	2 500
Crisons . . . . .	1 000	1 000
Argovie . . . . .	2 400	2 400
Thurgovie . . . . .	1 200	1 200
Tessin . . . . .	1 500	1 500
Vaud . . . . .	1 500	1 500
Valais . . . . .	300	300
Neuchâtel . . . . .	1 500	1 000
Genève . . . . .	500	500
Total	32 825	32 125

Renseignements sur les sociétés suisses de bienfaisance suivant les décomptes transmis	Exercices	
	1946	1947
1. Nombre total des sociétés ayant transmis leurs comptes . . . . .	146	140
2. Nombre des sociétés ayant renoncé à une subvention . . . . .	92	84
3. Nombre des sociétés n'ayant pas remis leurs décomptes . . . . .	14	19
*4. Fortune totale des sociétés ayant transmis des rapports . . . . .	5 312 965 fr.	4 281 432 fr.
*5. Somme totale des secours accordés par ces sociétés . . . . .	558 321 »	435 485 »
6. Nombre des sociétés subventionnées sur la base de leurs décomptes . . . . .	54	57
7. Total des subventions fédérales et cantonales accordées à ces œuvres . . . . .	49 225 fr.	50 175 fr.

\* Par suite des fluctuations de change, les montants indiqués sous 4 et 5 ne peuvent être évalués qu'approximativement.

Renseignements sur les homes et asiles suisses suivant les décomptes présentés par eux	Exercices	
	1946	1947
1. Nombre total des homes et asiles suisses se trouvant à l'étranger . . . . .	7	7
2. Nombre des homes et asiles qui ont été subventionnés . . . . .	4	4
3. Fortune approximative de ces institutions .	315 946 fr.	231 023 fr.
4. Total des frais occasionnés par l'entretien des pensionnaires de ces institutions . . . . .	23 666 »	23 953 »
5. Total des subventions fédérales et cantonales accordées à ces institutions. . . . .	13 725 »	13 000 »

Renseignements sur les asiles et hôpitaux étrangers suivant les décomptes présentés par eux	Exercices	
	1946	1947
1. Nombre des asiles et hôpitaux ayant commu- niqué des comptes. . . . .	17	16
2. Nombre des asiles et hôpitaux subventionnés	17	15
3. Montant probable de la perte subie par ces œuvres du fait de soins accordés à des citoyens suisses à titre gracieux ou à prix réduit . . .	33 250 fr.	26 334 fr.
4. Total des subventions fédérales et canto- nales accordées à ces œuvres . . . . .	14 875 »	13 950 »

## Données statistiques, par pays, concernant les sociétés de bienfaisance et les homes suisses à l'étranger

PAYS	Suisse établis (*)	Nombre des oeuvres	Fortune	Secours accordés	Subventions
			(**)	(**)	1948
			fr.	fr.	fr.
Allemagne . . . . .	16 900	25	47 951	12 884	5 650
Autriche . . . . .	2 717	2	15 915	7 071	4 500
Belgique (Europe) . . . . .	5 248	4	54 616	21 884	3 800
» (Afrique) . . . . .	254	1	—	—	—
Danemark . . . . .	310	1	22 218	2 238	—
Espagne . . . . .	2 900	6	86 950	3 932	400
Finlande . . . . .	233	1	—	—	—
France (Europe) . . . . .	88 173	35	186 516	79 890	26 925
» (Afrique) . . . . .	4 800	6	12 478	3 371	900
Grande Bretagne (Europe) . . . . .	13 138	5	510 034	77 924	5 700
» » (Canada) . . . . .	4 667	2	15 365	3 046	1500
» » (Afrique) . . . . .	2 478	6	113 261	28 238	—
» » (Asie) . . . . .	1 046	4	65 713	1 860	—
» » (Australie) . . . . .	1 417	3	65 825	1 255	—
Grèce . . . . .	218	1	13 180	1 839	—
Hongrie . . . . .	282	1	13 800	100	—
Irak . . . . .	34	1	—	—	—
Iran . . . . .	89	1	12 531	1 640	—
Italie . . . . .	12 045	10	30 481	10 603	10 450
Palestine . . . . .	—	1	—	—	—
Pays-Bas (Europe) . . . . .	1 333	2	71 380	9 102	500
Pays-Bas (Indes N.) . . . . .	36	—	—	—	—
Portugal . . . . .	329	2	38 410	761	100
Roumanie . . . . .	779	1	—	3 846	750
Suède . . . . .	40	1	26 130	2 081	—
Tchécoslovaquie . . . . .	324	1	446	91	—
Etats-Unis . . . . .	30 976	13	1 008 664	75 158	—
Philippines . . . . .	238	1	—	—	—
Argentine . . . . .	12 554	6	703 105	42 149	—
Bolivie . . . . .	168	1	3 861	414	—
Brésil . . . . .	5 161	5	845 392	23 461	—
Chili . . . . .	904	5	213 741	3 521	1 600
Colombie . . . . .	749	2	18 464	4 082	—
Cuba . . . . .	108	1	522	45	—
Guatemala . . . . .	124	1	—	—	—
Mexique . . . . .	425	1	20 380	3 204	—
Paraguay . . . . .	302	1	—	—	—
Pérou . . . . .	601	1	224 961	13 449	—
Salvador . . . . .	111	1	—	—	—
Uruguay . . . . .	365	1	12 338	1 066	—
Vénézuéla . . . . .	786	1	20 413	6 114	400
Chine . . . . .	435	1	31 461	2 217	—
Japon . . . . .	79	1	2 917	—	—
Total	213 926	166	4 512 455	448 485	63 175

(\*) D'après la statistique du printemps 1948.

(\*\*) Les rapports de plusieurs oeuvres faisant défaut, les données ci-dessus sur les fortunes et les secours accordés ne sont pas complètes.

Les sommes communiquées par les oeuvres ont été transformées en monnaie suisse sur la base du cours de conversion au 1er janvier 1948.

## Mouvement diplomatique à Berne

du 18 au 24 janvier 1949

*Pérou* : M. Gonzalo Pizarro a été attribué à cette mission en qualité de chargé d'affaires *ad interim*.

M. Alberto Wagner de Reyna, chargé d'affaires *ad interim*, ne fait plus partie de la légation.

*Suède* : M. Evan-Eugen Eckersten, attaché, ne fait plus partie de cette mission.

7496

---

## The Guardian Life Insurance Company of America New York

### Restitution du cautionnement

*The Guardian Life Insurance Company of America*, à New York, qui a renoncé en 1921 à l'autorisation d'opérer en Suisse, a liquidé son portefeuille suisse d'assurances sur la vie. Elle demande la restitution du cautionnement administratif de 218 000 francs (valeur nominale), qu'elle a déposé à la banque nationale suisse à Berne.

Conformément à l'article 9, 3<sup>e</sup> alinéa, de la loi fédérale du 25 juin 1885 concernant la surveillance des entreprises privées en matière d'assurance, les intéressés sont invités par la présente à annoncer leur opposition à la restitution du cautionnement. Les oppositions, qui seront motivées, doivent être adressées jusqu'au 31 août 1949 au bureau fédéral des assurances, à Berne.

Berne, le 28 janvier 1949.

[3]..

7496

Bureau fédéral des assurances

---

## Administration fédérale

## Recettes fiscales de la

Année — Trimestre	Droits de timbre	Impôt anticipé <sup>1)</sup>	Impôt sur le chiffre d'affaires <sup>2)</sup>	Impôt sur le luxe <sup>2)</sup>	Impôt compensatoire	Rendements				
1946	83 535	70 727	350 832	14 445	7 607					
1947	98 314	62 292	435 559	16 690	10 718					
1948	98 752	76 093	462 594	18 873	12 536					
1 <sup>er</sup> trimestre 1946 . .	16 456	47 824	87 072	4 615	1 698					
2 <sup>e</sup> trimestre 1946 . .	28 043	9 447	76 323	3 206	2 138					
3 <sup>e</sup> trimestre 1946 . .	17 077	— 3 730	88 185	3 191	1 909					
4 <sup>e</sup> trimestre 1946 . .	21 959	17 186	99 252	3 433	1 862					
1 <sup>er</sup> trimestre 1947 . .	21 367	52 724	112 880	5 377	2 501					
2 <sup>e</sup> trimestre 1947 . .	28 342	15 729	99 901	3 630	3 668					
3 <sup>e</sup> trimestre 1947 . .	22 491	— 5 742	105 822	3 576	2 183					
4 <sup>e</sup> trimestre 1947 . .	26 114	— 419	116 956	4 107	2 366					
1 <sup>er</sup> trimestre 1948 . .	21 297	50 816	124 337	6 392	3 126					
2 <sup>e</sup> trimestre 1948 . .	29 170	8 764	109 727	4 532	3 640					
3 <sup>e</sup> trimestre 1948 . .	20 245	— 6 163	113 034	3 812	2 934					
4 <sup>e</sup> trimestre 1948 . .	28 040	22 676	115 496	4 137	2 836					
						Parts de				
1946	66 915	50 506	350 832	14 256	7 607					
1947	78 724	50 455	435 559	16 477	10 718					
1948	79 071	76 093	462 594	18 652	12 536					
1 <sup>er</sup> trimestre 1946 . .	13 191	47 824	87 072	4 572	1 698					
2 <sup>e</sup> trimestre 1946 . .	22 458	9 447	76 323	3 162	2 138					
3 <sup>e</sup> trimestre 1946 . .	13 685	— 3 730	88 185	3 139	1 909					
4 <sup>e</sup> trimestre 1946 . .	17 581	17 186	99 252	3 383	1 862					
1 <sup>er</sup> trimestre 1947 . .	17 114	52 724	112 880	5 326	2 501					
2 <sup>e</sup> trimestre 1947 . .	22 693	15 729	99 901	3 581	3 668					
3 <sup>e</sup> trimestre 1947 . .	18 011	— 5 742	105 822	3 517	2 183					
4 <sup>e</sup> trimestre 1947 . .	20 906	— 419	116 956	4 053	2 366					
1 <sup>er</sup> trimestre 1948 . .	17 056	50 816	124 337	6 337	3 126					
2 <sup>e</sup> trimestre 1948 . .	23 351	8 764	109 727	4 476	3 640					
3 <sup>e</sup> trimestre 1948 . .	16 216	— 6 163	113 034	3 754	2 934					
4 <sup>e</sup> trimestre 1948 . .	22 448	22 676	115 496	4 085	2 836					

<sup>1)</sup> Y compris l'impôt institué par l'arrêté du Conseil fédéral du 13 février 1945 tendant à garantir les droits du fisc en matière d'assurance. — De 1944 à 1947, on a mis en réserve après chaque clôture annuelle, sur le rendement brut de l'impôt anticipé, le montant présumé des remboursements qui n'ont pas encore été demandés. C'est pourquoi, sous la rubrique « Parts de la Confédération », les résultats annuels diffèrent de la somme des résultats trimestriels; la différence constitue le montant mis en réserve.

<sup>2)</sup> Y compris la provision de perception de l'administration des douanes.

## des contributions

Confédération (en 1000 francs) \*)

Impôt pour la défense nationale <sup>5)</sup>	Sacrifice I et II	Impôt sur les bénéfices de guerre <sup>6)</sup>	Total	Année — Trimestre
<b>bruts</b>				
223 398	452 802	71 665	1 275 011	1946
140 946	171 666	69 545	1 005 730	1947
324 632	42 859	75 236	1 111 575	1948
77 728	318 796	15 016	569 205	1 <sup>er</sup> trimestre 1946
50 477	44 576	14 320	228 530	2 <sup>e</sup> trimestre 1946
64 935	41 400	20 984	233 951	3 <sup>e</sup> trimestre 1946
30 258	48 030	21 345	243 325	4 <sup>e</sup> trimestre 1946
57 854	57 212	13 452	323 367	1 <sup>er</sup> trimestre 1947
16 432	18 778	12 053	198 533	2 <sup>e</sup> trimestre 1947
13 091	61 420	13 496	216 337	3 <sup>e</sup> trimestre 1947
53 569	34 256	30 544	267 493	4 <sup>e</sup> trimestre 1947
92 610	21 457	21 131	341 166	1 <sup>er</sup> trimestre 1948
102 579	12 193	18 137	288 742	2 <sup>e</sup> trimestre 1948
32 034	5 673	17 977	189 546	3 <sup>e</sup> trimestre 1948
97 409	3 536	17 991	292 121	4 <sup>e</sup> trimestre 1948
<b>la Confédération</b>				
156 332	406 599	52 092	1 105 139	1946
98 234	154 350	50 467	894 984	1947
226 889	38 536	54 531	968 902	1948
54 558	286 917	10 874	506 706	1 <sup>er</sup> trimestre 1946
35 232	39 285	10 443	198 488	2 <sup>e</sup> trimestre 1946
45 417	37 216	15 276	201 097	3 <sup>e</sup> trimestre 1946
21 125	43 181	15 499	219 069	4 <sup>e</sup> trimestre 1946
40 429	51 430	9 768	292 172	1 <sup>er</sup> trimestre 1947
11 355	16 900	8 789	182 616	2 <sup>e</sup> trimestre 1947
9 068	55 241	9 829	197 929	3 <sup>e</sup> trimestre 1947
37 382	30 779	22 081	234 104	4 <sup>e</sup> trimestre 1947
64 774	19 298	15 260	301 004	1 <sup>er</sup> trimestre 1948
71 699	10 953	13 194	245 804	2 <sup>e</sup> trimestre 1948
22 368	5 099	13 024	170 266	3 <sup>e</sup> trimestre 1948
68 048	3 186	13 053	251 828	4 <sup>e</sup> trimestre 1948

<sup>5)</sup> Part de la Confédération = rendement brut, moins provision de vente d'estampilles.

<sup>4)</sup> Y compris impôt à la source pour la défense nationale et arriérés de la contribution de crise.

<sup>5)</sup> Part de la Confédération = rendement brut, moins les versements au fonds des remboursements et les parts cantonales.

<sup>\*)</sup> Voir les explications relatives à ce tableau dans la *Feuille fédérale* 1948, I, 721.



## Administration fédérale des contributions

### Rendement brut des droits de timbre fédéraux (en 1000 fr.)

Droits de timbre	1947	1948			
	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
<i>1. A l'émission des titres :</i>					
<i>a. Obligations. . . . .</i>	2 388	1 831	2 153	2 242	4 777
<i>b. Actions . . . . .</i>	4 663	1 565	1 898	1 523	2 488
<i>c. Autres titres (1) . . . .</i>	164	1 469	1 306	382	361
Total	7 215	4 865	5 357	4 147	7 626
<i>2. Sur titres négociés :</i>					
<i>a. Titres suisses . . . . .</i>	370	353	334	291	375
<i>b. Titres étrangers . . . . .</i>	407	485	664	549	424
Total	777	838	998	840	799
<i>3. Sur les coupons :</i>					
<i>a. Obligations. . . . .</i>	9 746	4 200	8 274	5 272	9 617
<i>b. Actions . . . . .</i>	3 723	5 306	9 040	4 726	4 795
<i>c. Autres titres (1) . . . . .</i>	162	2 467	1 213	348	359
Total	13 631	11 973	18 527	10 346	14 771
<i>4. Sur effets de change . . . .</i>	537	564	633	532	513
<i>5. Sur quittances de primes . . . .</i>	2 834	1 780	2 598	3 339	3 369
<i>6. Sur documents de transport . . . . .</i>	1 094	1 265	1 039	1 032	925
<i>7. Amendes, etc. . . . .</i>	26	12	18	9	37
Rendement brut	26 114	21 297	29 170	20 245	28 040

(1) Parts sociales de sociétés à responsabilité limitée et de sociétés coopératives, participations en commandite, certificats de copropriété ou de trust, titres étrangers.

### Impôt anticipé (en 1000 fr.)

	1947	1948			
	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Rentrées . . . . .	69 756	84 240	94 634	55 505	68 480
Remboursements. . . . .	70 291	33 536	85 997	61 780	45 940
Impôt anticipé: rendement brut . . . . .	- 535	50 704	8 637	- 6 275	22 540
Impôt de garantie (1): rendement brut . . . . .	116	112	127	112	136
Total	- 419	50 816	8 764	- 6 163	22 676

(1) Impôt institué par l'arrêté du Conseil fédéral du 13 février 1945 tendant à garantir les droits du fisc en matière d'assurance.

## Supplément

à la

liste (\*) des établissements de crédit et des sociétés coopératives qui ont obtenu, conformément à l'article 885 du code civil suisse et à l'ordonnance du Conseil fédéral du 30 octobre 1917 sur l'engagement du bétail, l'autorisation de conclure des contrats d'engagement de bétail dans tout le territoire de la Confédération :

Canton du Tessin

*Nouvelle autorisation*

2. Cassa rurale di Stabio.

7496

Berne, le 31 janvier 1949.

Département fédéral de justice et police

(\*) FF 1946, II, 278

## Mandat de répression

A vous, *Chaudet Edmond*, né en 1917, administrateur de Galvanoplastie Ed. Chaudet S. A., à Collonge s/Salève (France).

Le secrétariat général du département fédéral de l'économie publique a proposé au juge unique soussigné de vous déclarer coupable d'infraction à l'ordonnance n° 64 du département fédéral de l'économie publique du 9 octobre 1947 concernant le coût de la vie et les mesures destinées à protéger le marché, et de vous condamner à une amende de 300 francs et aux frais de procédure.

Vous êtes condamné :

- |  |            |
|--|------------|
| 1° A une amende de . . . . .               | 300 francs |
| 2° Aux frais, soit: a. Emoluments. . . . . | 30 »       |
| b. Autres débours . . . . .                | 17 »       |

Ce jugement passera en force s'il n'est pas frappé d'opposition auprès du juge soussigné dans les dix jours à compter de sa publication. L'absence d'opposition équivaut à l'acceptation du jugement.

L'opposition doit être motivée par écrit, datée et signée. Elle doit mentionner expressément son caractère d'opposition. Une lettre que vous

adresseriez au juge soussigné et qui se bornerait à indiquer vos moyens de défense ne suffirait pas. Il faut que vous écriviez expressément: « Je forme opposition au mandat de répression. »

Genève, le 26 janvier 1949.

III<sup>e</sup> cour pénale de l'économie de guerre:

*Le juge unique,*

7496

Charles BARDE

### Citations

A vous,

- 1<sup>o</sup> *Liebherr René*, fils de Frédéric et de Léonie Bruyère, né le 17 avril 1917, Genevois, commerçant, actuellement sans domicile connu;
- 2<sup>o</sup> *Aubert Denise-Mary*, fille de Louis Perrin et de Marthe Fawer, née le 22 octobre 1924, originaire du Chenit, secrétaire, actuellement sans domicile connu;
- 3<sup>o</sup> *Meylan Eugène*, fils de Jules et de Julia Münger, né le 17 octobre 1891, originaire du Chenit, représentant, actuellement sans domicile connu;
- 4<sup>o</sup> *Reitz Pierre*, fils de Louis et de Marguerite Bedoud, né le 29 janvier 1904, originaire de Genève, marchand de meubles, actuellement sans domicile connu;
- 5<sup>o</sup> *Grunder Friedrich*, fils de Friedrich et d'Anna Gerber, né le 25 novembre 1886, originaire de Rüti (Berne), ingénieur, précédemment domicilié à Genève, actuellement sans domicile connu,

contre qui la conversion en arrêts des amendes qui vous ont été infligées pour infractions aux prescriptions de l'économie de guerre est demandée, vous êtes cités à comparaître devant la III<sup>e</sup> cour pénale de l'économie de guerre le *jeudi 17 février 1949 à 0900 heures* à Genève (greffe de la cour), pour les débats. Vous pouvez prendre connaissance du dossier au secrétariat de la III<sup>e</sup> cour pénale de l'économie de guerre (M<sup>e</sup> Jaques-Dalcroze, avocat, 1, rue des Moulins).

III<sup>e</sup> cour pénale de l'économie de guerre:

*Le président,*

7496

Charles BARDE

## Jugements

Les personnes suivantes, actuellement sans domicile connu, ont été condamnées:

- 1<sup>o</sup> *Rossier Rosius*, né le 3 août 1912, originaire d'Autigny (Fribourg), commerçant, actuellement sans domicile connu, condamné à 60 jours d'arrêts, cette peine étant la conversion de l'amende de 600 francs infligée le 24 juillet 1945.
- 2<sup>o</sup> *Giubbini Arthur*, fils d'Henri et de Frieda Michaels, né le 5 août 1908, Tessinois, représentant, actuellement sans domicile connu, condamné à 5 jours d'arrêts, cette peine étant la conversion de l'amende de 50 francs infligée le 7 août 1947.
- 3<sup>o</sup> *Honegger Emma*, dite Paulette, fille d'Albert et de Marguerite-Françoise Girod, née le 20 mars 1905, Genevoise, sommelière, actuellement sans domicile connu, condamnée à 11 jours d'arrêts, cette peine étant la conversion du solde de l'amende infligée le 12 août 1946.
- 4<sup>o</sup> *Morath Walter*, fils d'Adolf et d'Olga Schnetzer, né le 20 janvier 1916, originaire de Carouge, actuellement sans domicile connu, condamné à 3 jours d'arrêts, cette peine étant la conversion de l'amende de 30 francs infligée le 28 juin 1945.
- 5<sup>o</sup> *Martarotti Gilbert*, fils de Gilbert, né le 15 décembre 1925, Italien, précédemment interné à la maison d'éducation des Prés-Neufs à Orbe, actuellement sans domicile connu, condamné à 15 jours d'arrêts, cette peine étant la conversion de l'amende de 150 francs infligée le 7 août 1944.
- 6<sup>o</sup> *Kung Armin*, fils d'Hermann et d'Emma Niedermann, né le 25 mai 1922, originaire de Littau, étudiant, actuellement sans domicile connu, condamné à 90 jours d'arrêts, cette peine étant la conversion de l'amende de 3000 francs infligée le 30 septembre 1946.
- 7<sup>o</sup> *Mabillard Gaston*, fils d'Isaac et de Crésence Rouvinez, né le 18 avril 1910, originaire de Chalais (Valais), boucher, actuellement sans domicile connu, condamné
  - a. A 90 jours d'arrêts, cette peine étant la conversion de l'amende de 1000 francs infligée le 12 septembre 1946;
  - b. A 50 jours d'arrêts, cette peine étant la conversion de l'amende de 500 francs infligée le 28 avril 1947.

Les arrêts ci-dessus deviendront définitifs si les condamnés n'interjettent pas appel dans les 20 jours de la présente publication. La déclaration d'appel doit être envoyée en trois exemplaires, motivée, datée et signée au secrétariat général du département fédéral de l'économie publique, palais fédéral à Berne.

III<sup>e</sup> cour pénale de l'économie de guerre:

*Le président,*

Charles BARDE

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1949
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.02.1949
Date	
Data	
Seite	294-305
Page	
Pagina	
Ref. No	10 091 422

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.